



**DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE D'IVRY-SUR-SEINE**

**PROJET DU LOT 3E DE LA ZAC IVRY
CONFLUENCES
GROUPE SCOLAIRE, GYMNASE,
RESIDENCE ETUDIANTE**

6 RUE GALILEE

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE
DU 12 JUILLET AU 31 AOUT 2019**

**ANNEXES
6 SEPTEMBRE 2019**

Liste des annexes

Pièce n° 1 : information sur la consultation sur le site Internet de la Ville et les panneaux administratifs

Pièce n° 2 : information sur la consultation sur le terrain

Pièce n° 3 : Annonce dans le journal municipal « Ivry Ma Ville » de juillet-août 2019 n°511

Pièce n° 4 : Annonce dans la lettre d'information dématérialisée « IvryMaVille hebdo » n°477 le 17 juillet 2019

Pièce n°5 : Annonce dans la lettre d'information dématérialisée « IvryMaVille » Hebdo le 28/08/2019

Pièce n°6 : Mise à disposition du dossier en ligne du 12 juillet au 31 août 2019

Pièce n° 7 : Annonce dans les réseaux sociaux (Facebook et Tweet de la Ville) le 17/07/19 17/07/2019 et le 26/08/19

Pièce n° 8 : Constat d'huissier en date du 28/06/19

Pièce n°1 : Information sur la consultation sur le site Internet de la Ville et les panneaux administratifs

1^{er} jour de publicité (25/06/2019)

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE (GROUPE SCOLAIRE, GYMNASSE, RÉSIDENCE ÉTUDIANTE), 6 RUE GALILÉE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Porter à la connaissance du public

Le 17 décembre 2018, Sadev 94, aménageur de la Zac Ivry-Confluences, a déposé auprès de la ville d'Ivry-sur-Seine une demande d'autorisation de permis de construire relative à la construction d'un ensemble immobilier mixte (groupe scolaire, gymnase et résidence étudiante), sis 6 rue Galilée à Ivry portant sur un programme global développant près de 16 500 m² de surface de plancher. Le dossier a été complété les 8 mars 2019, 21 mars 2019 et 12 avril 2019.

Le projet, susmentionné, qui entre dans la catégorie des projets relevant de la procédure d'examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, a été soumis à étude d'impact par décision de l'autorité environnementale n°DRIEE-SDDTE-2019-008 du 15 janvier 2019. Selon cette décision, le dossier de permis de construire comprend une étude d'impact.

Dans le cadre de la demande de permis de construire, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France a émis un avis en date du 21 juin 2019, sur le projet.

La mairie d'Ivry-sur-Seine ayant compétence au nom du Préfet pour autoriser les constructions est en charge de l'organisation de la procédure de participation électronique du public relative à l'étude d'impact, conformément aux articles L. 123-19 et suivants, et R. 123-46-1 du Code de l'Environnement.

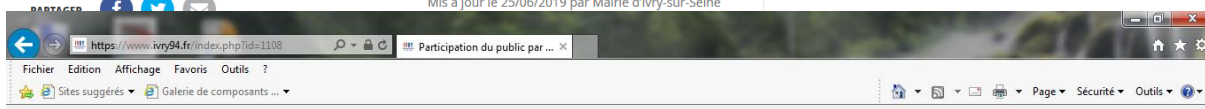
Le dossier, consultable par le public du vendredi 12 juillet au samedi 31 août 2019 inclus, comprend : l'avis de l'autorité environnementale rendant obligatoire l'évaluation environnementale en date du 15 janvier 2019, l'étude d'impact et les autres pièces de la demande de permis de construire en date du 17 décembre 2018, 8 mars 2019, 21 mars 2019 et 12 avril 2019, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur l'étude d'impact en date du 21 juin 2019, ainsi que le mémoire en réponse de Sadev 94 à l'avis de l'autorité environnementale.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site de la Ville **du vendredi 12 juillet au samedi 31 août 2019** inclus et un formulaire en ligne permet d'émettre des observations ou des questions sur la même période.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre de concertation seront également déposés à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-sur-Seine) aux heures et jours habituels d'ouverture (attention fermeture les 15, 16 et 17 août 2019), afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations.

A l'issue de la procédure, la Mairie d'Ivry-sur-Seine établira au nom du Préfet la synthèse des observations du public, émettra un avis sur la consultation de l'étude d'impact puis prendra une décision relative au permis de construire en tenant compte des observations du public. Sa décision sera rendue publique par voie électronique pendant une durée minimale de 3 mois.

Mis à jour le 25/06/2019 par Mairie d'Ivry-sur-Seine



PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE (GROUPE SCOLAIRE, GYMNASSE, RÉSIDENCE ÉTUDIANTE), 6 RUE GALILÉE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Porter à la connaissance du public

Le 17 décembre 2018, Sadev 94, aménageur de la Zac Ivry-Confluences, a déposé auprès de la ville d'Ivry-sur-Seine une demande d'autorisation de permis de construire relative à la construction d'un ensemble immobilier mixte (groupe scolaire, gymnase et résidence étudiante), sis 6 rue Galilée à Ivry portant sur un programme global développant près de 16 500 m² de surface de plancher. Le dossier a été complété les 8 mars 2019, 21 mars 2019 et 12 avril 2019.

Le projet, susmentionné, qui entre dans la catégorie des projets relevant de la procédure d'examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, a été soumis à étude d'impact par décision de l'autorité environnementale n°DRIEE-SDDTE-2019-008 du 15 janvier 2019. Selon cette décision, le dossier de permis de construire comprend une étude d'impact.

Dans le cadre de la demande de permis de construire, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France a émis un avis en date du 21 juin 2019, sur le projet.

La mairie d'Ivry-sur-Seine ayant compétence au nom du Préfet pour autoriser les constructions est en charge de l'organisation de la procédure de participation électronique du public relative à l'étude d'impact, conformément aux articles L. 123-19 et suivants, et R. 123-46-1 du Code de

VOIR AUSSI

[PLU en vigueur au 26 mars 2019](#)

[Mise en compatibilité PLU-Syctom](#)

[DPU : Droit de préemption urbain simple ou renforcé](#)

[Adresses utiles](#)

[Démarches d'urbanisme](#)

[Ivry à haut débit](#)



Certificat d'affichage (1^{er} jour) et de mise en ligne établi le 12/07/2019



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE MISE EN LIGNE

Je soussigné, Maire d'Ivry-sur-Seine, certifie que la demande d'autorisation de permis de construire n° 94.041/18/1063 de Sadev 94, relative à la construction d'un ensemble immobilier mixte d'environ 16 500 m² de surface de plancher, situé au 6 rue Galilée, a fait l'objet d'une procédure de participation électronique du public relative à l'étude d'impact du projet.

A cet effet, je certifie que :

- La procédure de participation du public a été annoncée par voie électronique 15 jours avant le début de cette participation, soit le 28 juin 2019 ;
- L'annonce de la procédure a fait l'objet d'un affichage le 28 juin 2019 sur les panneaux administratifs ;
- Le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la ville le 12 juillet 2019.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 juillet deux mille dix-neuf.

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation,

Romain Marchand
1^{er} Adjoint au Maire



Certificat d'affichage et de mise en ligne (fin de procédure) établi le 2/09/2019



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE MISE EN LIGNE

Je soussigné, Maire d'Ivry-sur-Seine, certifie que la demande d'autorisation de permis de construire n° 94.041/18/1063 de Sadev 94, relative à la construction d'un ensemble immobilier mixte d'environ 16 500 m² de surface de plancher, situé au 6 rue Galilée, a fait l'objet d'une procédure de participation électronique du public relative à l'étude d'impact du projet.

A cet effet, je certifie que :

- La procédure de participation du public a été annoncée du 28 juin 2019 au 31 août 2019;
- L'annonce de la procédure a fait l'objet d'un affichage du 28 juin 2019 au 31 août 2019 inclus sur les panneaux administratifs ;
- Le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la ville du 12 juillet 2019 au 31 août 2019 inclus.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 septembre deux mille dix-neuf.

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation,

Romain Marchand
1^{er} Adjoint au Maire



Pièce n° 2 : information sur la consultation sur le terrain (localisation)

5 panneaux de grandes dimensions ont été mis en place sur le terrain, visibles depuis la voie publique, à savoir les rues Moise, Galilée, avenue de l'Industrie et avenue Paul-Vaillant Couturier

cf constat d'huissier, 9 pages, pièce n°8 des annexes



Pièce n° 3 : information dans le journal municipal « Ivry Ma Ville » de juillet - août 2019 n°511



QUARTIER
IVRY-PORT

EN BREF

PROJET RUE GALILÉE

Sadev 94, l'aménageur de la Zac Ivry Confluences, a déposé auprès de la Ville une demande d'autorisation de permis de construire pour un groupe scolaire, un gymnase et une résidence étudiante. L'ensemble est situé au 6 rue Galilée.

Un dossier global est consultable par le public du 12 juillet au 31 août sur le site internet ivry94.fr (rubriques Cadre de vie, environnement / Urbanisme réglementaire) ou en mairie aux horaires habituels d'ouverture. En ligne ou sur place, il est possible de consigner observations et questions.

CHANTIER D'ÉTÉ

Des travaux estivaux sont prévus dans la cour maternelle de l'école Dulcie September : réhabilitation complète de l'aire de jeux, réalisation de cheminements piétons sur les parties engazonnées et reprise d'affaissements. Pour une rentrée sereine !

IVRY CONFLUENCES

ROSALIND FRANKLIN

AQUA QUOI ?



Le système d'aquaponie, installé sur une des terrasses de l'école, profite à tous les enfants, de la maternelle à l'élémentaire.

Avec des étudiants en master 2, les enfants de l'école Rosalind Franklin ont mené un projet écologique associant poissons et plantes.

avec l'intervention invisible de bactéries. Le végétal transforme à son tour les nutriments en éléments assimilables par l'animal.

Un aquarium, deux bacs : l'un pour les plantes hydrophiles - entendez aquatiques - et l'autre avec des aromates (thym, menthe, romarin, ciboulette...).

Du coup, il n'est pas nécessaire d'avoir

L'aquaponie est un mélange

Pièce n° 4 : Annonce dans la lettre d'information dématérialisée « IvryMaVille hebdo » n° 477 du 17 juillet 2019

Si vous ne visualisez pas cet email, [suivez ce lien](#).

IVRY **IVRYMAVILLE** **HEBDO**
/SEINE DU 17 JUILLET AU 21 AOÛT 2019

Votre hebdo part en vacances. Retour le 21/8. Bel été à tous !



Budget participatif : bravo aux 12 projets lauréats !

Les résultats du budget participatif ont été proclamés le 10 juillet en mairie. Douze projets ont été retenus, dont un par quartier. Retour sur cette soirée qui avait un petit air de Festival de...

Ivry en fête, édition 2019

Découvrez la vidéo réalisée par le collectif ivryen Consensus artistique.

Fête nationale

Retour en images sur les festivités du 13 juillet au parc des Cormailles.

Athlétisme : magnifique meeting à Clerville

Revivez en images le grand meeting organisé par la section Athlétisme de l'US Ivry, le 6 juillet.

GMT94 : dans le trio de tête

L'écurie de moto ivryenne défend avec brio sa place en vitesse mondiale.

Transhumance de moutons

Retrouvez en images la traversée d'Ivry par un troupeau d'ovins.

Surendettement et conflits

L'Espace municipal de médiation et d'accès au droit sera fermé du 27 juillet au 17 août.

Rue Galilée

Consulter en ligne ou en mairie le projet de groupe scolaire, gymnase et résidence étudiante.

École : la Ville offre les fournitures aux familles

N'achetez ni stylo, ni cahier ! À la rentrée, la Ville offre les fournitures scolaires aux enfants des écoles publiques d'Ivry.

Rue Cornavin

En raison de travaux de réfection de la chaussée, cette voie est fermée du 5 au 16 août.

Pièce n°5 : Annonce dans la lettre d'information dématérialisée « IvryMaVille » Hebdo le 28/08/2019

De : AMETIS Regis
À : Tous-les-utilisateurs
Cc :
Objet : IvryMaVille hebdo n°479 - 27 août 2019 - www.ivry.fr Date : mer. 28/08/2019 09:29

IVRY S/SEINE

IVRYMAVILLE

HEBDO
DU 28 AOUT AU 3 SEPTEMBRE 2019



« Good Bye Gagarine ! »

Ce samedi, dites au revoir à la cité Gagarine de la plus belle des manières, avant sa déconstruction. De 11h30 à 18h, de nombreuses animations et un vaste parcours-exposition vous attendent.



Champions du monde !

Axel Cochéry et Antonin Mohamed de l'US Ivry reviennent du Mondial de handball des moins de 21 ans (U21) parés d'or. Avec l'équipe de France, ils ont battu la Croatie en finale.

Place Voltaire

L'amicale CNL Voltaire organise son premier vide-bibliothèque le 1^{er} septembre.

Médiathèques

Les deux médiathèques élargissent leurs horaires à partir du 3 septembre.

Fermeture de la rue Marcel Salnave

L'accès à la rue, située dans le quartier Ivry-Port, est dorénavant fermé aux véhicules côté quai Deshaies, afin de limiter les dépôts sauvages de déchets.

Rue Galilée

Faites part de vos observations sur le projet immobilier de la rue Galilée (groupe scolaire, gymnase, résidence étudiante).

Lien vers la page dédiée à la procédure en ligne du 12/07 au 31/08/2019



Pièce n° 6 : Mise à disposition du dossier en ligne du 12 juillet au 31 août 2019

Cf. également pièce n°1 certificat. Un formulaire permettait de déposer des observations.

Participation du public par voie électronique

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE (GROUPE SCOLAIRE, GYMNASSE, RÉSIDENCE ÉTUDIANTE), 6 RUE GALILÉE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Porter à la connaissance du public

L'ensemble du dossier est consultable par le public du **vendredi 12 juillet au samedi 31 août 2019** inclus sur cette page ainsi qu'à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (esplanade Georges Marrane), afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations, soit **via le formulaire en ligne ci-dessous** soit sur le registre mis à disposition à l'Hôtel de Ville.

A l'issue de la procédure, la Mairie d'Ivry-sur-Seine établira la synthèse des observations du public, émettra un avis sur la consultation de l'étude d'impact puis prendra une décision relative au permis

VOIR AUSSI

- PLU en vigueur au 26 mars 2019
- Mise en compatibilité PLU-Système
- DPU : Droit de préemption urbain simple ou renforcé
- Adresses utiles
- Démarches d'urbanisme
- Ivry à haut débit

A l'issue de la procédure, la Mairie d'Ivry-sur-Seine établira la synthèse des observations du public, émettra un avis sur la consultation de l'étude d'impact puis prendra une décision relative au permis de construire en tenant compte des observations du public. Sa décision sera rendue publique par voie électronique pendant une durée minimale de 3 mois.

Plan du dossier d'enquête

- l'avis de l'autorité environnementale rendant obligatoire l'évaluation environnementale en date du 15 janvier 2019, ([télécharger](#))
- l'étude d'impact (2 documents : le dossier complet et le **résumé non technique**) et les autres pièces de la demande de permis de construire dont la notice architecturale (PC 4), les perspectives (PC6) et le plan de masse (PC2.1)
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur l'étude d'impact en date du 21 juin 2019, ([télécharger](#))
- le mémoire en réponse de Sadev 94 en date du 8 juillet 2019 qui constitue un additif à l'étude d'impact ([télécharger](#))

Lien de téléchargement de toutes les autres pièces du dossier : <https://we.tl/t-ZLEqfrAZQn>

VOUS POUVEZ ENVOYER VOS OBSERVATIONS EN LIGNE

Donnez votre avis sur l'étude d'impact du projet de construction d'un groupe scolaire, d'un gymnase et d'une résidence étudiante (Zac Ivry Confluences, 6 rue Galilée)

Date

Nom - prénom
Mes observations (obligatoire)
VALIDATION (obligatoire)

Pièce n°7 : Annonce dans les réseaux sociaux de la Ville Facebook et Tweet de la Ville les 17/07/19 et le 26/08/19



Ville d'Ivry @mairieivry · 11s

● Participez au projet de construction d'un ensemble immobilier mixte (Groupe scolaire, gymnase, résidence étudiante), 6 rue Galilée dans le cadre d'une demande de permis de construire cliquez ici 📍

ivry94.fr/1108/participa...

#projet #construction #immobilier #mixte #ivry



Mes observations (obligatoire)

Mes observations:

VALIDATION (obligatoire)

À des fins de sécurité, veuillez sélectionner les 3 premiers caractères de la série.

E C I 7 Y R I J

ENVOYER

Les remarques peuvent également être déposées, jusqu'au 31 août, dans le registre mixte à disposition à l'Hôtel de Ville ou par courrier adressé à M. le Maire - Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Pièce n°8 : Constat d'huissier en date du 28/06/19, 9 pages

S.C.P. THIERRY BONAN
ET THIERRY CHAOUAT
Huissiers de Justice Associés
87 Avenue de Paris
94814 VILLEJUIF CEDEX
TELEPHONE : 01.47.26.10.23
TELECOPIE : 01.46.77.89 .69



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
ET LE VINGT HUIT JUIN

A LA REQUETE DE :

SADEV 94,
dont le siège social est 31 rue Anatole France
94306 VINCENNES Cedex,
agissant par son représentant légal,

LEQUEL M'EXPOSE :

- Qu'il a fait procéder à la pose de cinq panneaux d'affichage, dont le titre est « Participation du public par voie électronique au projet de construction d'un ensemble immobilier mixte (groupe scolaire, gymnase, résidence étudiante), 6 rue Galilée, dans le cadre d'une demande de permis de construire », sur la ZAC Ivry Confluences, rue Galilée, rue Moïse, rue Paul Vaillant Couturier et avenue de l'Industrie, à 94200 IVRY SUR SEINE,
- Qu'il me demandait en conséquence de me rendre sur place afin de constater la pose et le contenu de ces panneaux,

**C'est pourquoi,
Déférant à cette réquisition,**

J'ai, Thierry CHAOUAT, Huissier de Justice, agissant en qualité d'associé de la Société Civile Professionnelle Thierry BONAN et Thierry CHAOUAT, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de Créteil, dont le siège social est 87 Avenue de Paris à 94814 Villejuif Cedex, soussigné,

PAGE N° 1

Me suis rendu ce jour, vingt-huit juin deux mille dix-neuf, à 15 heures 10, ZAC Ivry-Confluences, rue Paul Vaillant Couturier (photographie n°1), rue Galilée (photographies n°2 et 3), avenue de l'Industrie (photographie n°4) et rue Moïse (photographie n°5), à 94200 IVRY SUR SEINE, où étant j'ai constaté ce qui suit :

Il y a cinq panneaux de taille format A3, fixés sur la grille ou la palissade fermant l'accès au terrain, bien visibles de la voie publique, comportant les indications suivantes, dont le modèle est annexé en pièce numéro 1 :

ite)

PHOTOGRAPHIE N°1 :

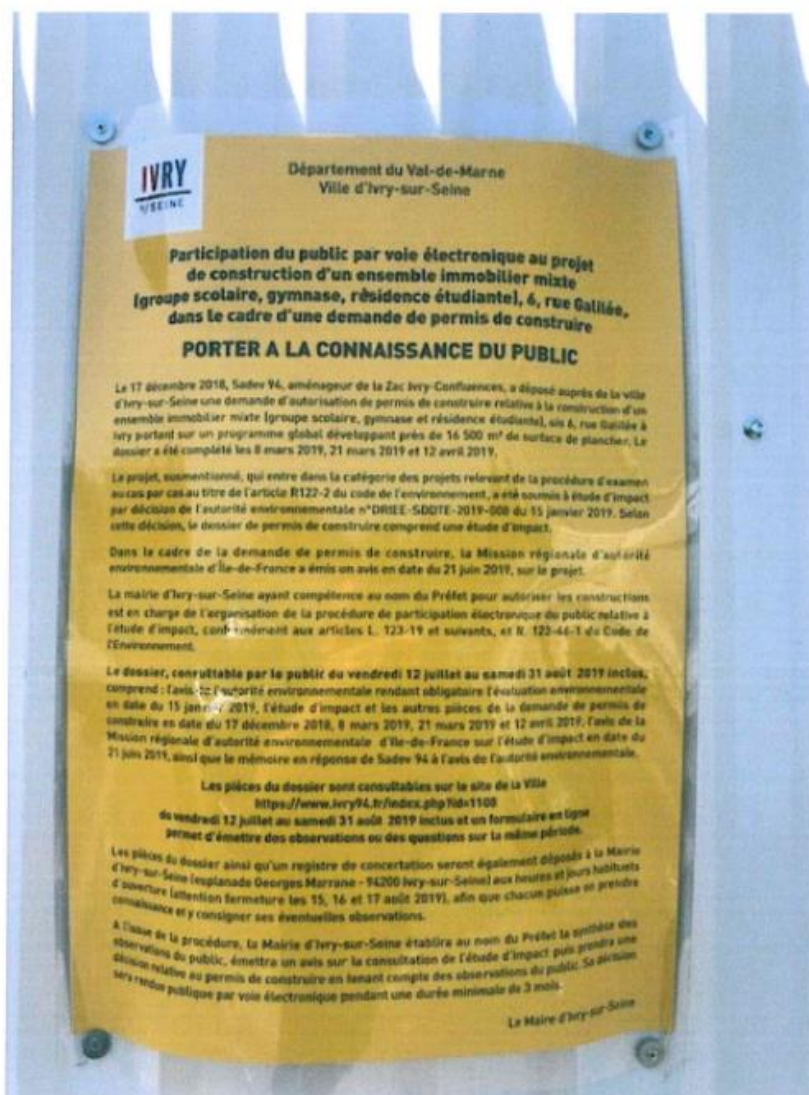


PHOTOGRAPHIE N°2 :



te)

PHOTOGRAPHIE N°3 :



PHOTOGRAPHIE N°4 :



PHOTOGRAPHIE N°5 :



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.




Maitre Thierry CHAOUAT


**LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT COMPORTE HUIT PAGES
COMPRENANT CINQ PHOTOGRAPHIES, ET UNE PIECE ANNEXEE.**

PAGE N° 8

PIECE N°1



**Département du Val-de-Marne
Ville d'Ivry-sur-Seine**



**Participation du public par voie électronique au projet
de construction d'un ensemble immobilier mixte
(groupe scolaire, gymnase, résidence étudiante), 6, rue Galilée,
dans le cadre d'une demande de permis de construire**

PORTER A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

Le 17 décembre 2018, Sadev 94, aménageur de la Zac Ivry-Confluences, a déposé auprès de la ville d'Ivry-sur-Seine une demande d'autorisation de permis de construire relative à la construction d'un ensemble immobilier mixte (groupe scolaire, gymnase et résidence étudiante), sis 6, rue Galilée à Ivry portant sur un programme global développant près de 16 500 m² de surface de plancher. Le dossier a été complété les 8 mars 2019, 21 mars 2019 et 12 avril 2019.

Le projet, susmentionné, qui entre dans la catégorie des projets relevant de la procédure d'examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement, a été soumis à étude d'impact par décision de l'autorité environnementale n°DRIEE-SDDTE-2019-008 du 15 janvier 2019. Selon cette décision, le dossier de permis de construire comprend une étude d'impact.

Dans le cadre de la demande de permis de construire, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France a émis un avis en date du 21 juin 2019, sur le projet.

La mairie d'Ivry-sur-Seine ayant compétence au nom du Préfet pour autoriser les constructions est en charge de l'organisation de la procédure de participation électronique du public relative à l'étude d'impact, conformément aux articles L. 123-19 et suivants, et R. 123-46-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier, consultable par le public du vendredi 12 juillet au samedi 31 août 2019 inclus, comprend : l'avis de l'autorité environnementale rendant obligatoire l'évaluation environnementale en date du 15 janvier 2019, l'étude d'impact et les autres pièces de la demande de permis de construire en date du 17 décembre 2018, 8 mars 2019, 21 mars 2019 et 12 avril 2019, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur l'étude d'impact en date du 21 juin 2019, ainsi que le mémoire en réponse de Sadev 94 à l'avis de l'autorité environnementale.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site de la Ville
<https://www.ivry94.fr/index.php?id=1108>
du vendredi 12 juillet au samedi 31 août 2019 inclus et un formulaire en ligne
permet d'émettre des observations ou des questions sur la même période.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre de concertation seront également déposés à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (esplanade Georges Marrane - 94200 Ivry-sur-Seine) aux heures et jours habituels d'ouverture (attention fermeture les 15, 16 et 17 août 2019), afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses éventuelles observations.

A l'issue de la procédure, la Mairie d'Ivry-sur-Seine établira au nom du Préfet la synthèse des observations du public, émettra un avis sur la consultation de l'étude d'impact puis prendra une décision relative au permis de construire en tenant compte des observations du public. Sa décision sera rendue publique par voie électronique pendant une durée minimale de 3 mois.

Le Maire d'Ivry-sur-Seine